

**Séance
2011-10-03**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 3 octobre 2011 à 20 heures à laquelle sont présents, M. le maire André Clavet, les conseillers M. Raynald Coulombe, M. Jonathan Daigle, M. Sylvain Landry, M. Raymond Hébert, M. Jimmy Talon, Mme Chantal Côté et Mme Sophie Boucher, secrétaire-trésorière.

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance de septembre 2011;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. a) Rapport de la réunion du comité de la bibliothèque du 29 août 2011;**
b) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 21 septembre 2011;
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Avis de motion, adoption d'un règlement pour le Code d'éthique et de déontologie des élus;
 - b) Projet, règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace;
 - c) Cession de bien, tracteur FENDT;
 - d) Demande des Concassés du Cap inc. pour la circulation des véhicules lourds sur la route des Pommiers.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Mise aux normes des installations de production d'eau potable, scénario d'alimentation autonome en eau potable;
 - b) Demande de dérogation mineure, Mme Jacinthe Vermette et M. Jean-Luc Ouellet;
 - c) Octroi des contrats de déneigement pour une période de trois ans pour divers emplacements;
 - d) Demande de prix pour le déneigement de la rue des Peupliers et du Collège;
 - e) Demande de prix pour la confection et l'entretien de la patinoire;
 - f) Pacte rural.
- 9. Informations générales;**
- 10. Période de questions générales;**
- 11. Levée de la séance.**

1. Ouverture de la séance

M. le maire André Clavet procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. Raynald Coulombe, siège # 1,
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M. Sylvain Landry, siège # 3,
M. Raymond Hébert, siège # 4
M. Jimmy Talon, siège # 5
Mme Chantal Côté, siège # 6

M. le maire, André Clavet

2011-10-01

3. Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2011-10-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance de septembre 2011

Adoption procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance de septembre 2011, après avoir été lu par chacun des conseillers (ère), soit accepté tel que rédigé avec dispense de lecture.

2011-10-03

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Ratification des comptes

Il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 1100889 au numéro 1100994 inclusivement, pour la somme de 164 027,69 \$, les salaires pour une somme de 76 192,49 \$ pour un total de 240 400,18 \$.

Rapport comité bibliothèque
29 août 2011

6. a) Rapport de la réunion du comité de la bibliothèque du 29 août 2011

La conseillère responsable de ce comité, Mme Chantal Côté, fait un bref résumé du rapport de la rencontre du 29 août 2011.

Rapport ccu
21 septembre 2011

b) Rapport du comité consultatif d'urbanisme du 21 septembre 2011

Le conseiller responsable du comité consultatif d'urbanisme, M. Raynald Coulombe, fait un bref résumé du rapport de la rencontre du 17 août 2011.

7. Affaires nouvelles

Avis de motion
Code d'éthique et de déontologie

a) Avis de motion, adoption d'un règlement pour le Code d'éthique et de déontologie des élus

RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE

Je soussignée, Chantal Côté, conseillère de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, précise qu'un avis est donné pour la présentation lors d'une prochaine séance, d'un règlement concernant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

2011-10-04

b) Projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace

Projet de règlement pour el Code d'éthique et de déontologie

ATTENDU QUE

la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code

d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE

le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;

ATTENDU QUE

les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'

un avis de motion a été donné.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu unanimement d'adopter lors d'une prochaine séance un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

2011-10-05

c) Cession de bien, tracteur FENDT

Cession de bien,
tracteur FENDT

CONSIDÉRANT QUE

divers équipements et machinerie de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace ont été mis en vente publiquement via divers médias;

CONSIDÉRANT QUE

nous n'avons pas reçu d'offre officielle pour ces articles;

CONSIDÉRANT QU'

une municipalité peut aliéner à titre onéreux des biens et s'ils sont supérieurs à 10 000 \$ doivent être publiés dans un avis portant sur ces biens;

CONSIDÉRANT QUE

nous avons reçu deux offres écrites pour l'achat du tracteur FENDT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu unanimement

Que le tracteur FENDT soit vendu à *Ferme Eggy inc.* pour la somme de 60 000 \$. Un contrat de vente sera fait entre la Municipalité ainsi que *Ferme Eggy inc.* et M. André Clavet, maire, et Mme Sophie Boucher, secrétaire-trésorière sont autorisés à signer les documents nécessaires à la cession de cet équipement.

2011-10-06

Concassés du Cap,
demande circulation
véhicules lourds
Pommiers

d) **Demande des Concassés du Cap inc. pour la circulation des véhicules lourds sur la route des Pommiers**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Les Concassés du Cap inc.* a adressé une demande de modification au règlement sur la circulation des véhicules lourds sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à autoriser les véhicules lourds mais non chargés d'emprunter la route des Pommiers et le chemin Bellevue Est (de la route du Petit-Cap à la route des Pommiers) ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de modification touche un règlement municipal et que sa modification doit être faite par règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a analysé cette demande en tenant compte de plusieurs facteurs, dont l'accessibilité à ces routes, leur état, leur accessibilité par d'autres entreprises de la région et les ententes avec les autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE des ententes avec les Municipalités limitrophes avaient été faite pour harmoniser la circulation sur certaines routes et chemins dont le fond était plus approprié pour supporter les véhicules de ce type ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas entériner la demande de modification du règlement numéro 2009-03 faite par les *Concassés du Cap inc.* concernant la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et de véhicules-outils même si c'était pour des véhicules lourds non chargés sur la route des Pommiers et Bellevue Est.

8. Affaires commencées

2011-10-07

Mise aux normes eau
potable, scénario
autonomie

a) **Mise aux normes des installations de production d'eau potable, scénario d'alimentation autonome en eau potable**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace se doit de mettre aux normes ses installations de production d'eau potable dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QU' un projet d'alimentation et mise aux normes a été déposé au MDDEP et au MAMROT en

décembre 2010 pour entente de principe et demande d'aide financière dans le programme PIQM volet 1.4, lequel projet est basé sur une alimentation conjointe avec la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT QU' en parallèle de cette démarche, un scénario d'alimentation autonome a été élaboré et présenté aux membres du comité de suivi en date du 14 septembre 2011, lequel consiste brièvement en les éléments suivants :

- Filtration de l'eau des puits (nanofiltration ou équivalent);
- Stockage de l'eau filtrée des puits et de l'eau des drains horizontaux (non-filtrée) dans deux nouveaux bassins en béton armé;
- Désinfection UV de la totalité du débit;
- Désinfection à l'hypochlorite de sodium de la totalité du débit;
- Stockage dans le réservoir existant;
- Construction d'un nouveau réservoir avec surpresseur le long de la route du Souvenir.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'alimentation conjointe avec la Ville de Montmagny est évalué préliminairement à un coût sensiblement supérieur à celui d'une alimentation autonome;

CONSIDÉRANT QU' à coût égal ou moindre, la Municipalité de Cap-Saint-Ignace désire pourvoir à ses besoins en eau potable de façon autonome;

CONSIDÉRANT QUE la solution d'alimentation autonome présente certains risques, associés à la détérioration de la couleur et/ou de la turbidité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE les risques ci-dessus mentionnés sont limités et qu'une ou plusieurs solutions existent pour chacun d'eux (mise en place d'un toit sur les bassins de stockage, ajout d'ozone dans l'eau, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu unanimement :

- 1) d'autoriser la poursuite du dossier par la firme « BPR » afin de réviser le rapport d'ingénierie et l'estimation des coûts déposés aux autorités en décembre 2010, sur la base du scénario d'alimentation autonome en eau potable;
- 2) d'autoriser la présentation du projet dans le cadre d'une demande d'aide financière dans le programme PIQM volet 1.4;

- 3) que la municipalité s'engage à payer sa quote-part des coûts admissibles et d'exploitation continus du projet;
- 4) que les honoraires professionnels devant être engagés pour ces activités soient imputés au budget autorisé par la résolution 2010-12-03ss1.

2011-10-08

Demande dérogation
mineure
Jacinthe Vermette et
Jean-Luc Ouellet
792, ch. Pionniers O.

b) Demande de dérogation mineure, Mme Jacinthe Vermette et M. Jean-Luc Ouellet

CONSIDÉRANT QUE Mme Jacinthe Vermette et M. Jean-Luc Ouellet, propriétaires du 792, chemin des Pionniers Est, possèdent un immeuble dont le numéro de lot est 3 250 970;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation consiste à accepter des marges de recul latérales côté Est de 0,05 mètre et 0,06 mètre pour le bâtiment accessoire (garage);

CONSIDÉRANT QUE des correctifs ont été apportés par les propriétaires pour la remise annexée au garage et celle-ci a été démolie au lieu de la déplacer avec l'ensemble (garage-remise);

CONSIDÉRANT QUE même si le garage aurait été déplacé pour respecter les deux marges, celui-ci n'aurait plus un accès adéquat compte tenu des éléments physiques (résidence, galerie et entrée et ce tel que soumis par le plan de l'arpenteur sous les minutes 5930 en date du 7 septembre 2011);

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires s'engagent à fournir à la Municipalité une lettre d'entente avec le propriétaire voisin côté Est dont le numéro de lot est 3 250 505 et ce dernier est favorable à l'acceptation d'une marge inférieure aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation au niveau de les marges latérales côté Est;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été affiché dans le Journal Le Vaillant, le tout conformément à la Loi ainsi que dans les deux tableaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Jimmy Talon que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure pour les marges latérales côté Est du garage de la propriété de Mme Jacinthe Vermette et M. Jean-Luc Ouellet située au 792, chemin des Pionniers Est à Cap-Saint-Ignace, cadastre du Québec, Paroisse de Cap-Saint-Ignace.

2011-10-09

Octroi contrat divers
emplacements
dénéigement durée
trois ans

c) **Octroi des contrats pour une période de trois ans pour divers emplacements**

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix publiques pour le déneigement des divers emplacements de la municipalité ont été faites via un journal à portée régionale;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu plusieurs soumissions pour les divers emplacements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers que les contrats pour l'enlèvement de la neige devant les édifices publics et certaines rues et routes de la Municipalité soient accordés aux personnes ou compagnies suivantes pour une période de trois (3) ans. Pour que les contrats soient valides, les soumissionnaires devront fournir à la Municipalité la preuve de possession des équipements et d'assurances.

1. L'emplacement numéro 1, le stationnement du Centre culturel, à *Michel Gamache et Frères inc.* pour la somme de 18 114,09 \$ taxes incluses;

*** La rue des Peupliers et du Collège sera demandé de nouveau en soumission et par conséquent, l'emplacement numéro 1 sera divisé en deux. L'emplacement pour la rue du Collège et des Peupliers deviendra l'emplacement 13;**

2. L'emplacement numéro 2, l'édifice municipal au 850, route du Souvenir, à *Paysagiste au Naturel inc.* pour la somme de 8 886,15 \$ avec taxes;
3. L'emplacement numéro 3, le chemin du réservoir au 246, chemin des Érables Ouest, à *Paysagiste au Naturel inc.*, pour la somme de 5 895,60 \$ avec taxes;
4. L'emplacement numéro 4, la route des Cascades, du chemin des Érables sur une distance d'environ 415 mètres jusqu'au numéro 96, à *Paysagiste au Naturel inc.* pour la somme de 5 553,84 \$ avec taxes.
5. L'emplacement numéro 5, la route à Collin et le chemin du Lac-à-Paul à M. Francis Gaudreau pour la somme de 42 106,68 \$ avec taxes.
6. L'emplacement numéro 6, la route du Lac-à-Fanny et le chemin des Boisseaux à M. Étienne Guimont pour la somme de 17 700,00 \$ sans taxes.
7. L'emplacement numéro 7, la route Fraser du chemin Bellevue Est au moulin à scie sur appel et si le moulin est en opération, à *Paysagiste au naturel inc.* pour la somme de 2 905,08 \$ avec taxes.
8. L'Emplacement numéro 8, une partie de la route des Vaillants, du chemin des Érables Est au chemin d'accès à la gravière à *Paysagiste au Naturel inc.* pour la somme de 5 878,53 \$ avec taxes.
9. L'Emplacement numéro 9, la rue de la Gare à *Les Entreprises du Cap enr.* pour la somme de 3 749,85 \$ sans taxes.

10. L'emplacement numéro 10, chemin Sainte-Croix, à M. Yannick Dubé pour la somme de 16 164,00 \$ sans taxes.

11. L'emplacement numéro 11, le 5^e Rang dans la route de l'Espérance, sur appel, à M. Yannick Dubé pour la somme de 73 \$/heure sans taxes.

L'emplacement numéro 12, les soixante-dix-neuf bornes incendie, le contrat ne sera pas octroyé et par conséquent, le tout sera conservé à l'interne.

2011-10-10

Demande de prix
déneigement Peupliers
et Collège

d) Demande de prix pour le déneigement de la rue des Peupliers et du Collège

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire *Michel Gamache et frères inc.* n'a pas soumissionné pour le déneigement de la rue du Collège et des Peupliers;

CONSIDÉRANT QUE cette partie de l'emplacement numéro 1 était donné à sous-contrat par l'entrepreneur qui avait le contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Coulombe, appuyé par le conseiller Raymond Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des prix sur invitation publique pour la rue du Collège et des Peupliers. Ce nouvel emplacement portera le numéro 13. Une demande de prix sera faite dans le journal L'Oie Blanche et le contrat sera entériné lors de la prochaine séance du conseil de novembre 2011.

2011-10-11

Demande de prix
entretien et confection
patinoire

e) Demande de prix pour la confection et l'entretien de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut demander de nouveau des prix pour la confection et l'entretien de la patinoire pour la saison 2011-2012 pour des motifs techniques, d'équipement, économiques et de rentabilité;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution d'un tel travail ne peut avoir directement et totalement pour effet de réduire ou de limiter les heures de travail, d'occasionner des mises à pieds, le licenciement ou la rétrogradation d'un salarié ou d'empêcher le rappel au travail d'un tel salarié en mise à pied;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Chantal Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace demande des prix pour la confection et l'entretien de la patinoire municipale

située au 630, route du Petit-Cap pour une période d'un (1) an (période hivernale 2011-2012). La demande de prix sera faite via le journal L'Oie Blanche. Les devis seront disponibles au bureau de la Municipalité dès le 12 octobre 2011 et ils devront nous parvenir au plus tard jeudi le 27 octobre 2011 à 16 heures à l'attention de la directrice générale, Mme Sophie Boucher. La Municipalité ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

2011-10-12

Pacte rural
Parc-école

f) Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE le comité du parc-école a amassé jusqu'à maintenant un montant de 155 000 \$ et que des réponses sont en attentes pour des demandes de subventions adressées à diverses instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait autorisé un versement de 12 000 \$ via la résolution numéro 2010-05-07 et que la Municipalité ne s'engageait aucunement à rendre disponible d'autres sommes dans les années à venir dans le cadre du pacte rural 2007-2014 et que les demandes seront évaluées annuellement en fonction des projets et des sommes disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le comité du parc-école adresse une nouvelle demande à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour les sommes disponibles dans le pacte rural 2007-2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par le conseiller Raynald Coulombe et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas autoriser de versement du pacte rural au comité du parc-école puisque la Municipalité a des projets à réaliser dans le cadre de cette entente 2007-2014. De plus, nous ne voulons pas pénaliser d'autres organismes qui auraient des projets à développer. La Municipalité est tout de même favorable au projet du parc-école et elle a même versée une somme de 30 000 \$, mais ne désire pas octroyer les montants disponibles dans ce seul projet.

9. Informations générales

M. le maire informe les gens de différents dossiers.

10. Période de questions générales

M. le maire répond à quelques questions des gens de la salle.

2011-10-13

Levée de la séance

11. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Sylvain Landry, appuyé par le conseiller Jonathan Daigle que la séance soit levée à 21 heures 20.

Sophie Boucher,
secrétaire-trésorière

André Clavet,
maire